

Appel à candidature

Médecin chargé d'enquête dans les EHPAD

ENEIS 3 : Troisième Etude Nationale sur les Evènements Indésirables Graves associés aux Soins

Les études nationales déjà réalisées par le Ministère chargé de la Santé en 2004 et 2009 avaient pour objectifs d'estimer la fréquence des événements graves et évitables dans les établissements de santé, et pour certains d'entre eux, de décrire les facteurs contributifs à leur survenue. Une troisième étude nationale sera conduite en 2019.

Une des enquêtes de cette étude sera réalisée dans des EHPAD tirés au sort, parallèlement, deux enquêtes seront menées dans des établissements de santé et en soins primaires.

Le CCECQA (Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins et à la sécurité du patient en Nouvelle Aquitaine, membre de la FORAP) recrute pour le compte de la FORAP chargée de la réalisation de cette étude, des médecins pour la collecte des données dans les EHPAD.

Dénomination du poste

Médecin chargé d'enquête.

Disponibilité

1 jour par semaine pendant 4 à 6 semaines pendant la période d'avril à juillet 2019.

Description du poste

Pendant cette période, les médecins chargés d'enquête :

- seront formés à l'analyse des événements indésirables associés aux soins et à la méthode d'enquête utilisée ;
- réaliseront le recueil de données.

Le recueil sera réalisé dans les EHPAD tirés au sort, par entretiens auprès du médecin coordonnateur de l'EHPAD et/ou le médecin traitant du résident, et le cadre de santé et/ou l'infirmier coordonnateur, et l'analyse des dossiers des résidents. Le but de l'entretien est de détecter, puis de confirmer ou d'infirmer la présence d'événements indésirables chez ces cas détectés, d'en apprécier la gravité et le caractère évitable, et de décrire les conditions de survenue.

Prise en charge financière

L'ensemble des frais liés à la réalisation de l'enquête sera pris en charge par le CCECQA.

Pour les médecins hospitaliers ou travaillant en EHPAD, l'établissement facturera au CCECQA le montant du salaire correspondant à la durée de leur mise à disposition dans la limite du salaire d'un praticien hospitalier 7^{ème} échelon.

Pour les autres médecins, un salaire net de 220 euros par jour leur sera versé.

Tous les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés.

Profil souhaité

Médecin thésé travaillant dans un service de médecine ou en EHPAD, ou y ayant exercé pendant au moins cinq ans ; ayant si possible déjà participé à une enquête épidémiologique ou à des travaux d'évaluation en santé.

Qualités requises : grande rigueur de travail, bonnes qualités relationnelles et mobilité indispensable.

Bénéfice attendu

Bonne sensibilisation à la notion de risque clinique,
Bonne connaissance du risque évitable dans sa discipline,
Expérience d'analyse des événements indésirables.

Contact

Dr Jean-Luc Quenon, codirecteur du CCECQA
Hôpital Xavier Arnoz, 33604 Pessac Cedex
Tel : 05.57.65.61.35 ; télécopie : 05.57.65.61.36
e-mail : jean-luc.quenon@ccecqa.asso.fr